

Plan Local d'Urbanisme COPPONEX

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de Copponex

Le Maire,
Julian MARTINEZ

LEGENDE

Zones Urbaines :

- UHc - Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- UHh - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHhl - Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UEr - Secteur à vocation spécifique d'équipements de gestion du domaine autoroutier

Zones non urbanisées, réservées à l'urbanisation future :

Zones à urbaniser à court ou moyen terme

- AUHC-oap1 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- UHC-oap2 - Secteur urbanisé à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

Zone Agricole :

- A - Zone agricole

Zones Naturelles :

- N - Zone naturelle protégée
- Ne - Secteur équipé à caractère naturel dominant

Emplacements réservés

- Emprise de l'emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé (voir liste)

Secteurs délimités au titre de l'article L151.15 du CU

- Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L151.6 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L151.13 du CU

- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)
- STECAL 1 : gestion d'une activité de restauration existante
- STECAL 2 : gestion et mise aux normes sanitaires de la cabane des chasseurs

Secteurs délimités au titre de l'article L151.41 du CU

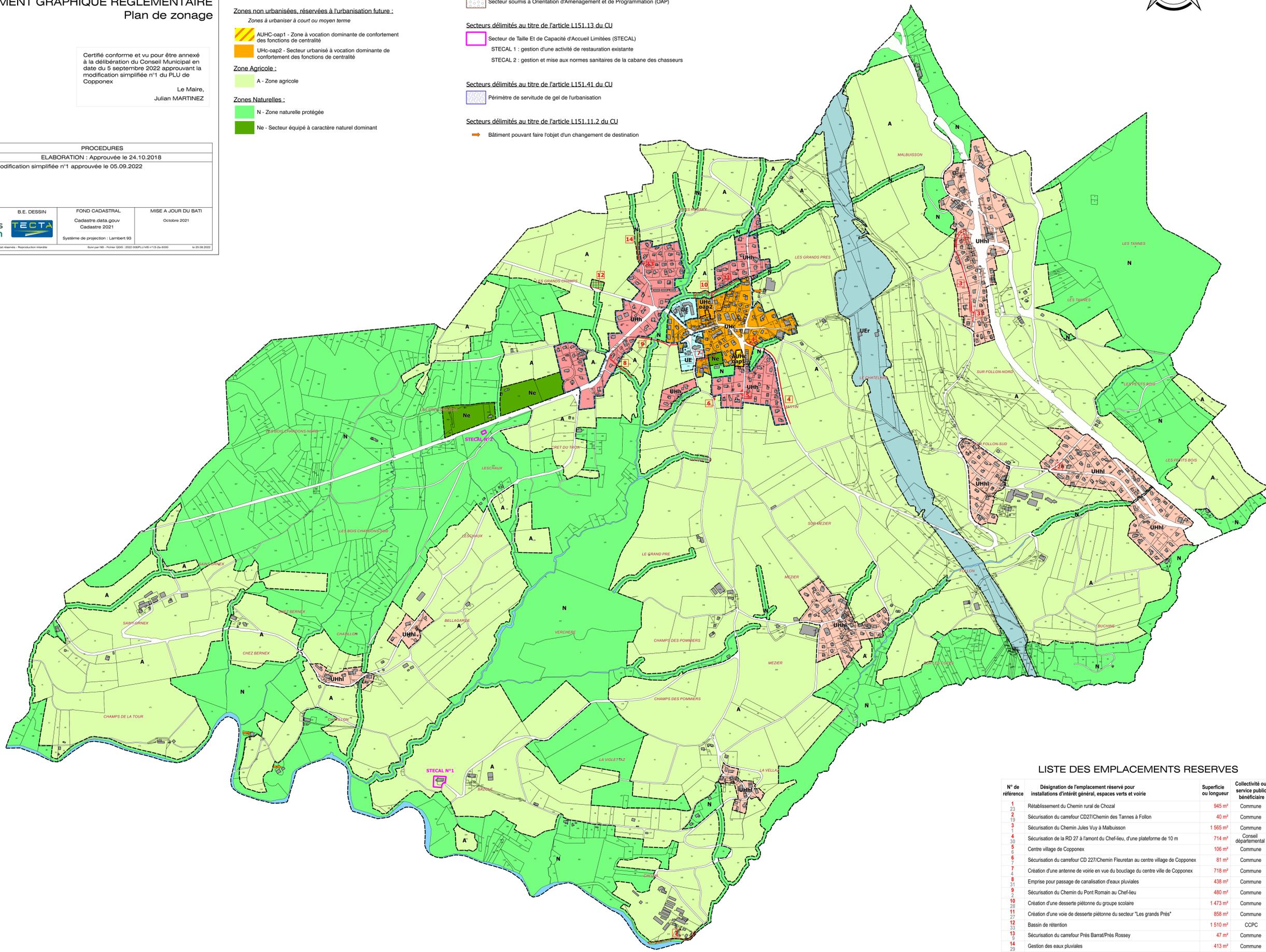
- Périmètre de servitude de gel de l'urbanisation

Secteurs délimités au titre de l'article L151.11.2 du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination



PLAN N°3-2a	PROCEDURES ELABORATION : Approuvée le 24.10.2018 Modification simplifiée n°1 approuvée le 05.09.2022
ECHELLE 1/5000 Mise au point	
CONCEPTION Territoires demain	B.E. DESSIN TECTA
FOND CADASTRAL Cadastr.e.data.gouv Cadastr.e 2021 Système de projection : Lambert 93	MISE A JOUR DU BATI Octobre 2021
Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Reproduction interdite Elaboré par M.E. - Ficheur 0261 - 2022 050PLU_M8 n°13 2x-A0000 Le 29.09.2022	



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de référence	Désignation de l'emplacement réservé pour installations d'intérêt général, espaces verts et voirie	Superficie ou longueur	Collectivité ou service public bénéficiaire
1	Réaménagement du Chemin rural de Chozaï	945 m²	Commune
2	Sécurisation du carrefour CD27/Chemin des Tannes à Folon	40 m²	Commune
3	Sécurisation du Chemin Jules Voy à Malbuisson	1 565 m²	Commune
4	Sécurisation de la RD 27 à l'amont du Chef-lieu, d'une plateforme de 10 m	714 m²	Conseil départemental
5	Centre village de Copponex	106 m²	Commune
6	Sécurisation du carrefour CD 227/Chemin Fleuret au centre village de Copponex	81 m²	Commune
7	Création d'une antenne de voirie en vue du bouclage du centre ville de Copponex	718 m²	Commune
8	Emprise pour passage de canalisation d'eaux pluviales	438 m²	Commune
9	Sécurisation du Chemin du Pont Romain au Chef-lieu	480 m²	Commune
10	Création d'une desserte piétonne du groupe scolaire	1 473 m²	Commune
11	Création d'une voie de desserte piétonne du secteur "Les grands Prés"	858 m²	Commune
12	Bassin de rétention	1 510 m²	CCPC
13	Sécurisation du carrefour Prés Barrat/Prés Rossey	47 m²	Commune
14	Gestion des eaux pluviales	413 m²	Commune